VILLE DE DINANT

Dinant
LA VOIX CUIVREE

Extrait du REGISTRE AUX DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAL DE DINANT

01355000012862

SUPRACOMMUNALITE - Institution provinciale - Note d'orientation - Remise d'avis

Séance du 13 avril 2026 N° 13

PRESENTS :
M. Richard FOURNAUX, Bourgmestre;
M. Clément BEGHUIN, Conseiller - Président;
M. Niels ADNET-BECKER, Mme Camille CASTAIGNE, ~~M. Julien FLOYMONT~~, Mme Christelle MAURER, M. Christophe TUMERELLE, Echevins;
M. Omer LALOUX, M. Thierry BODLET, M. Alain BESOHE, M. Olivier TABAREUX, ~~M. Laurent BRION~~, Mme Audrey BERNARD, Mme Angélique PIROTTE, M. Etienne LAMBILLIOTTE, Mme Anne MICHAUX, Mme Estelle LEROY, Mme Véronique DOLPIRE, ~~Mme Apolline TIXHON~~, M. Alain CREPIN, M. Fabrice BURNIAT, Mme Michèle GOFFART, Conseillers;
M. Lionel NAOME, Conseiller - Président du CPAS;
Monsieur Théotime TEMMERMAN, Directeur Général f.f.;

LE CONSEIL COMMUNAL STATUANT EN SEANCE PUBLIQUE :

Vu la note rectificative 4 au Gouvernement wallon du 18/12/2025 ayant pour objet: Institution provinciale: note d'orientation (cf. annexe Note_orientation_Provinces.pdf);

Vu la délibération du Conseil communal du 2 février 2026 relative à "GESTION DE PROJETS - Supracommunalité - Institution provinciale - Note d'orientation - Information";

Vu la délibération du Collège communal du 21 janvier 2026 relative à "GESTION DE PROJETS - Supracommunalité - Institution provinciale - Note d'orientation";

Attendu le courrier du 22 décembre 2025 du Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, M. François Desquesnes ayant pour objet "Institution provinciale: note d'orientation" (cf. annexe Institution provinciale 2025);

Attendu qu'une réunion a eu lieu en date du 5 mars 2026 ayant comme objet: Supracommunalité - enseignement des échanges avec les Collèges communaux et actions engagées (cf. rapport de la réunion en annexe);

Que ce courrier fait référence à l'adoption de la note d'orientation relative à l'avenir de l'institution provinciale du 18 décembre 2025 par le Gouvernement wallon;

Attendu que les délibérations communales mentionnent qu'une/des commissions seront organisées à ce sujet;

Attendu que ce courrier stipule la nécessité du Gouvernement wallon de recueillir les avis des Conseils communaux par le biais d'une délibération du Conseil communal identifiant les missions supracommunales que ce dernier souhaite voir conservées ou développées, au niveau du territoire provincial, car jugées indispensables aux regards des enjeux de notre population et de notre territoire;

Attendu que chaque conseil provincial délibérera individuellement, afin de formaliser sa position et de la transmettre au Ministre des Pouvoirs locaux pour le 1er mai 2026;

Qu'en parallèle, les communes wallonnes sont sollicitées quant aux missions supracommunales de la province qu'elles souhaitent voir conservées ou développées car jugées indispensables pour leur territoire et ses habitants;

Que de ce fait, chaque conseil communal délibérera individuellement, afin de formaliser sa position et de la transmettre au Ministre des Pouvoirs locaux pour le 1er mai 2026;

Que ladite délibération du Conseil communal de Dinant doit être transmise avant le 1er mai 2026 au plus tard afin qu'elle puisse ultérieurement être prise en compte;

Considérant qu'afin d'aider à réaliser l'exercice un tableau globalisé des politiques fonctionnelles provinciales en 2025 - Nomenclature générale peut servir de base à l'évaluation (cf. annexe);

Considérant qu'il a été demandé aux services communaux et paracommunaux (SI, Centre Culturel, CPAS, ZPHM, Dinaphi) de transmettre leur avis, afin de récolter les missions indispensables de la province au vu des collaborations et des missions à devoir développer permettant ainsi au collège et au conseil de développer l'avis à transmettre;

Que certains services internes (commune et CPAS) ont fait l'exercice, ainsi que les services externes tels que le BEP, le CCD et la zone de secours DINAPHI;

Que ces avis ont été compilés dans un tableau Excell (cf. annexe: Supracommunalité Provinciale avis services) ;

Considérant que les services communaux et organismes consultés ont mis en évidence, de manière convergente, le caractère pertinent de l'échelon provincial pour l'exercice de missions nécessitant une coordination supracommunale, notamment en matière de :

- **Développement territorial:**

L'aménagement urbain et environnemental nécessite une vision globale, cohérente et une expertise technique offerte par la Province.

- **Gestion des cours d'eau:**

Intervention nécessaire de la Province – actions à large spectre nécessitant coordination et expertise technique – notamment au niveau de la prévention inondation.

- **Sécurité civile et gestion des risques:**

Mutualisation, coordination et vision globale des zones. Également un rôle structurant pour un financement durable. La sécurité civile est par nature supracommunale (loi du 15/05/2007)

- **Culture et patrimoine:**

La Province joue un rôle clé dans la diffusion, la médiation et le soutien aux opérateurs culturels pour réduire les inégalités territoriales. Attention qu'au niveau du service Patrimoine, les missions peuvent être redondante à l'Awap.

- **Action sociale et santé publique:**

La prévention, la santé mentale et le soutien aux publics fragilisés nécessitent une coordination supracommunale efficace afin d'être solidaire et équitable.

- **Formation et appui aux compétences communales:**

Les formations adaptées sont essentielles pour les administrations aux regards des spécificités des métiers abordés dans les communes et de l'inflation législative

Considérant que plusieurs avis soulignent l'importance :

- du rôle structurant de la Province dans la réduction des inégalités territoriales ;

- de la mutualisation et de la coordination intercommunale, particulièrement dans les domaines de la sécurité civile, de la culture, de la santé et de l'environnement ;
- de l'appui de la province au niveau de l'expertise technique sur des métiers spécifiques
- du financement structurel pour soulager les communes

Considérant que les services et partenaires consultés relèvent également des pistes d'amélioration à développer telles que :

- **Gestion supracommunale des inondations :**

Besoin de coordination et d'expertise pour gérer les inondations de manière globale (pas que sur les cours d'eau – voir aussi les axes de ruissellement supracommunaux avec des problématiques liées an amont de certaines communes et impactant d'autres communes))

- **Formations « métiers »:**

Développer davantage les formations spécifiques liées aux administrations communales permettant également des échanges de bonnes pratiques.

- **Sécurité civile et gestion des risques:**

Coordination à renforcer avec coherence (3zones => 1 coherence). Appui également à développer au niveau de la prévention et la gestion des futures crises climatiques, environnementales et sociales

- **Prévention et santé mentale:**

Développer des dispositifs supra-locaux comme équipes mobiles pour adresser des problématiques complexes de santé mentale.

Mutualiser et coordonner les services liés aux aînés

- **Culture:**

Développer une concertation culturelle namuroise et des projets intercommunaux innovants et inclusifs - mutualisation des ressources (humaines, financières, techniques) des communes qui sont dépourvues de Centre culturel vers des structures existantes afin de créer un pôle culturel local/supracommunal. Voir à créer un Conseil culturel local. Permettant ainsi d'optimiser l'offre culturelle tant au niveau organisationnel et structurel qu'au niveau de l'offre et de l'accessibilité à la culture.

- **Financement & simplification administrative:**

Aider les communes sur du financement structurel ou lié à des (gros) investissements et/ou de la ressource du personnel.

- **Communication, coordination, mutualisation, transversalité et solidarité territoriale:**

1. le renforcement d'une coordination globale et d'une communication efficace au niveau de la sécurité et des risques entre services communaux à l'échelle provinciale - avec notamment la création de plateformes d'échanges entre les différents planu avec partage de procédures et de guides pratiques;
2. travailler avec les communes afin de mieux faire connaître les métiers de la province accessible au public mais aussi aux institutions/ acteurs de terrain
3. le développement de formations « métiers » adaptées aux besoins des administrations locales ;
4. une meilleure articulation entre les offres provinciales et celles d'autres niveaux de pouvoir afin d'éviter les doublons ;

5. une simplification des procédures administratives encadrant les partenariats ;

6. le maintien et le renforcement d'un niveau provincial fort pour la santé publique, la prévention et l'action sociale supracommunale, via la mutualisation des moyens et une solidarité territoriale accrue;

7. renforcer le rôle du Gouverneur et des équipes;

8. développer des appuis et des synergies pour les matières transfrontalières;

9. aider les communes dans la synergie et la mutualisation des personnes ressources ayant des compétences spécifiques au niveau supracommunal;

Considérant que, de manière générale, les avis recueillis confirment la plus-value de l'échelon provincial pour des politiques publiques à portée supracommunale et plaident pour un maintien, voire un renforcement, de certaines compétences exercées à ce niveau ;

Considérant qu'un groupe de travail a été constitué dans le cadre du projet régional de suppression des Provinces, lequel est composé des DG qui ont manifesté un intérêt à y participer ainsi que du DG provincial afin d'établir un tableau utilisation missions provinciales (cf. annxe: Tableau utilisation missions provinciales DG Copie);

Considérant que, sur la base des éléments repris au tableau susmentionné, le fait qu'une commune ne recoure pas à certaines missions ou services provinciaux ne signifie pas que ceux-ci sont dépourvus d'utilité, ceux-ci répondant principalement à des besoins spécifiques d'autres institutions et/ou directement des citoyens et des professionnels - comme notamment:

- OPA qui est très utile mais cible directement les agriculteurs;

- Le Delta qui intervient au niveau de la MPMM (Maison du patrimoine médiéval mosan), du CCD (Centre Culturel de Dinant), de la bibliothèque ou encore du centre PMS dans le cadre de la mise en place d'ateliers artistiques ou d'aides techniques apportées à ceux-ci (encadrement, prêt de matériel, supports d'expo, ...).

- Il en est de même pour le département du Patrimoine culturel de la Province, il est intervenu à plusieurs reprises pour la ville (subsides pour des publications d'histoire, conseils au niveau du recensement du petit patrimoine, prêts d'expos temporaires, pret de matériel) et plus récemment pour la MPMM, prêt de l'exposition temporaires, Le patrimoine hydraulique en province de Namur. Même si ce service de "gestion de PPPW" peut susciter de la confusion car ils ont "repris" une compétence de l'Awap.

- L'outilthèque cible professionnelles et professionnels - peut-être ce service est-il méconnu des communes au vu de son inutilisation par ces dernières?

- ...

Considérant qu'une commission communale a eu lieu le 3 avril 2026 afin de finaliser la proposition d'avis mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil du 13 avril 2026;

Par ces motifs;

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

Art. 1er : De prendre acte des avis émis par les services internes de l'administration communale et par les organismes paracommunaux consultés dans le cadre de la note d'orientation relative à l'institution provinciale, tels que synthétisés dans le document Supracommunalité Provinciale_avis services et du tableau utilisation missions provinciales établi par le groupe de travail DG.

Art. 2: d'émettre **l'avis** repris ci-dessous, relatif aux missions supracommunales que la Ville de Dinant souhaite voir **conservées et/ou développées**;

Art. 3: de transmettre la présente délibération accompagnée de ses annexes, au Cabinet de Monsieur le Vice-Président et Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, **pour le 1er mai 2026 au plus tard** ;

AVIS OFFICIEL du Conseil communal de Dinant

Objet : Institution provinciale – Note d'orientation du Gouvernement wallon (18/12/2025) – Missions supracommunales à maintenir et/ou développer

A. **Considérations générales (position de principe)**

Le Conseil communal de Dinant, au regard des avis recueillis auprès des services communaux et paracommunaux ainsi que de partenaires institutionnels, confirme la plus-value de l'échelon provincial pour l'exercice de missions par nature supracommunales, nécessitant :

- une coordination intercommunale et une vision territoriale globale ;
- une mutualisation de moyens (humains, techniques, financiers) ;
- une expertise spécialisée difficilement soutenable à l'échelle d'une commune seule ;
- une capacité de solidarité territoriale, utile à la réduction des inégalités entre communes.

Le Conseil communal souligne également que le fait qu'une commune ne recoure pas ponctuellement à une mission provinciale ne préjuge pas de son utilité, ces missions pouvant répondre à des besoins d'autres communes, d'institutions, de professionnels ou directement des citoyens, et pouvant être méconnues ou sous-utilisées faute de lisibilité.

Enfin, le Conseil communal estime indispensable que toute évolution institutionnelle garantisse :

- la continuité des services rendus aux communes et aux habitants ;
- un financement structurel durable et lisible, évitant le report de charges vers le niveau communal ;
- une clarification des compétences afin d'éviter les doublons avec d'autres niveaux de pouvoir (notamment régionaux), tout en maintenant l'efficacité opérationnelle des dispositifs existants.

B. **Missions supracommunales jugées indispensables à conserver au niveau provincial (territoire namurois)**

Sur base des contributions et constats convergents, le Conseil communal identifie comme indispensables au niveau provincial les missions suivantes :

1) Développement territorial – aménagement et appui technique

- appui à l'aménagement du territoire, à l'urbanisme et à l'environnement via une expertise technique et une vision cohérente à l'échelle supra-locale ;
- ingénierie et accompagnement de projets structurants à portée intercommunale (diagnostics, outils méthodologiques, coordination).

2) Gestion intégrée des cours d'eau, ruissellements et prévention des inondations

- coordination et interventions à large spectre sur les problématiques hydrauliques (cours d'eau, zones à risques, ouvrages) ;
- articulation amont-aval entre communes, indispensable pour la prévention des inondations et la gestion des impacts transversaux.

3) Sécurité civile, gestion des risques et résilience

- rôle structurant de coordination et de mutualisation, cohérent avec le caractère intrinsèquement supracommunal de la sécurité civile ;
- consolidation d'un financement stable et d'une gouvernance favorisant la cohérence territoriale, y compris l'appui en prévention et préparation aux crises futures (climatiques, environnementales, sociales).

4) Culture, patrimoine et réduction des inégalités d'accès

- soutien aux opérateurs, médiation, diffusion et actions favorisant l'équité territoriale en matière culturelle ;
- appui aux projets culturels mutualisés et itinérants, prêt de ressources et accompagnement technique (matériel, expositions, expertise).
- en matière de patrimoine, le Conseil communal attire l'attention sur la nécessité d'une meilleure articulation entre missions provinciales et régionales afin d'éviter les confusions ou redondances, tout en conservant un service de proximité efficace (conseil, prêts, soutien aux initiatives locales).

5) Action sociale, prévention et santé publique

- coordination supracommunale des politiques de prévention et santé (dont santé mentale), soutien aux publics fragilisés, et mutualisation de moyens, dans une logique de solidarité et d'équité entre territoires.

6) Formation et renforcement des compétences communales

- maintien et développement de formations adaptées aux métiers communaux, en réponse à l'augmentation des obligations et à l'inflation normative ;
- échanges de bonnes pratiques et montée en compétence des agents, au bénéfice de la qualité de service public.

C. **Missions à développer / pistes d'amélioration prioritaires**

Le Conseil communal formule les attentes suivantes, visant à renforcer l'efficacité de l'action provinciale et la lisibilité pour les communes et les citoyens :

1) Gestion supracommunale des inondations et ruissellements

- développer une coordination renforcée intégrant non seulement les cours d'eau, mais aussi les axes de ruissellement supracommunaux et les logiques amont-aval ;
- renforcer l'expertise opérationnelle et la capacité d'intervention, en articulation avec les autres acteurs compétents.

2) Sécurité civile et gestion des risques : cohérence, prévention, anticipation

- renforcer la cohérence territoriale et la coordination entre zones / dispositifs afin d'assurer une réponse harmonisée ;

- développer des outils communs : plateformes d'échange, guides, procédures partagées, retours d'expérience ;
- accroître l'appui à la prévention et à l'anticipation des crises.

3) Santé mentale, prévention et dispositifs supra-locaux

- soutenir la création / consolidation d'outils supra-locaux (ex. équipes mobiles) pour répondre à des situations complexes de santé mentale ;
- mutualiser et coordonner les services liés aux aînés, en réponse au vieillissement.

4) Culture : coopération intercommunale et mutualisation

- encourager une concertation culturelle à l'échelle provinciale et des projets intercommunaux innovants, inclusifs et mutualisés ;
- soutenir la mutualisation de ressources humaines, techniques et financières, notamment au bénéfice des communes dépourvues de structures culturelles propres ;
- examiner des modalités de gouvernance culturelle partagée (ex. conseil / plateforme locale), afin d'optimiser l'offre et l'accessibilité.

5) Financement, simplification et appui administratif

- renforcer un appui provincial en matière de financement structurel et d'accompagnement aux investissements majeurs, afin d'éviter la surcharge financière des communes ;
- simplifier les procédures encadrant les partenariats et améliorer la lisibilité des guichets, dispositifs et services.

6) Communication, transversalité et lisibilité des services

- améliorer la communication sur les métiers, services et outils provinciaux, à destination du public et des acteurs de terrain ;
- clarifier les articulations avec les autres niveaux de pouvoir afin de réduire les doublons, tout en maintenant l'efficacité des services de proximité ;
- développer des synergies sur les matières transfrontalières et les enjeux nécessitant des coordinations élargies.

Conclusion

Au regard des avis recueillis, le Conseil communal de Dinant confirme la **pertinence et la nécessité du maintien, voire du développement, de missions provinciales à caractère supracommunal**, dès lors qu'elles répondent concrètement aux besoins des communes et de leurs habitants.

Dans un contexte où la Région wallonne assume principalement un rôle de **définition stratégique, normative et programmatique**, le Conseil communal estime que l'échelon provincial doit se positionner comme un **levier opérationnel**, apportant aux communes un **appui direct, structurel et simplifié** en matière de **mutualisation des moyens (essentiellement humains et financiers)**, de **coordination et de synergies supracommunales**, ainsi que d'**expertise technique spécialisée**.

Face à la complexification croissante des missions communales et aux contraintes financières et organisationnelles, la Province constitue un **niveau pertinent de solidarité territoriale**, permettant une mise en œuvre efficace et équitable des politiques supracommunales, sans transfert de charges non compensé vers les communes.

Le Conseil communal de Dinant plaide dès lors pour une Province recentrée sur un rôle d'**accompagnement opérationnel des communes**, complémentaire de l'action régionale, garantissant la continuité des services, la cohérence territoriale et l'intérêt général.

Ainsi fait et délibéré à Dinant, date que dessus.

PAR LE CONSEIL :

Le Directeur Général f.f.,
Théotime TEMMERMAN

Le Conseiller - Président,
Clément BEGHUIN

POUR COPIE CONFORME :

La Directrice Générale,

Valentine ROSIER

VILLE DE DINANT-SUR-MEUSE
BELGIQUE

Le Bourgmestre,

Richard FOURNAUX